

Fédération Nationale des Infirmiers



Monsieur **Didier BORNICHE**

Président

Ordre National des Infirmiers
228, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

Paris, le 13 septembre 2016

Monsieur le Président,

Après avoir traversé une période difficile, l'ONI a été légitimé dans son rôle, lors du vote de la loi santé en 2^{ème} lecture à l'Assemblée Nationale le 27 novembre dernier.

La FNI en a pris acte, dans le respect des résultats du processus démocratique devant nous conduire à accepter cette évidence. Pour autant, cette situation ne fait pas taire l'argument majeur que la FNI avait mis en avant pour appeler au boycott de la cotisation ordinale, l'inégalité des infirmiers devant la loi portant création de l'ordre, l'absence d'inscription et de cotisation ne sanctionnant, de fait, que les libéraux.

Pour envisager un avenir plus serein sur des bases constructives, nous nous étions rencontrés de façon informelle à l'automne dernier et je vous avais fait part notamment d'un préalable à une sortie de crise consistant en l'effacement de la dette des infirmières libérales inscrites à l'ordre et qui ont refusé de s'acquitter du montant de leurs cotisations.

J'observe aujourd'hui que vous n'avez pas saisi cette opportunité d'envoyer un message fort aux infirmiers libéraux en ne portant pas cette proposition devant votre conseil national. Alors que l'iniquité de traitement entre infirmiers salariés et IDEL reste une source à polémiques, vous avez choisi au contraire de diligenter en direction de ces derniers une vaste opération de relances avec menaces de contentieux.

Nous sommes loin de l'apaisement que vous appeliez de vos vœux l'année dernière lorsque vous souhaitiez me rencontrer avant le vote en deuxième lecture de la loi santé.

Je réitère donc de façon formelle par la présente cette demande de la FNI visant à apaiser les tensions et réduire l'inégalité de traitement entre infirmiers salariés, dont un nombre encore considérable exerce en toute illégalité, et IDEL inscrits mais ayant suivi les mots d'ordres syndicaux de boycott de la cotisation.

.../...


Fédération Nationale des Infirmiers

Dans la perspective des prochaines élections ordinaires nous attendons de votre part un geste politique fort en direction des infirmiers libéraux régulièrement inscrits, en répondant favorablement à la demande de la FNI d'effacement de leurs dettes envers l'ordre dès lors qu'ils se seront acquittés de la cotisation 2016.

Restant à votre disposition pour tout échange à ce propos,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe TISSERAND
Président de la FNI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Tisserand', written in a cursive style.